



MUNICIPALITE DE SONVILIER

SALLE COMMUNALE – LA RUETTE 24

INFORMATIONS	
Location	
Prix de location	Selon le tarif en vigueur
Demande de location	Par courriel ou courrier, au plus vite, mais au minimum 1 mois avant la date prévue
Mise à disposition de la salle	dès 12 h 00 le jour précédent jusqu'à 12 h 00 le jour suivant
Capacité de la salle	
Aménagement avec des chaises	160 places
Aménagement avec des tables	108 places
Moyens techniques	
Sonorisation	Table de mixage, micros
Éclairage	Projecteurs et table de mixage
Projection	Écran et projecteur
Cuisine	
Four steamer Frigo Lave-vaisselle Plan de cuisson induction Machine à café	Vaisselle, casseroles et ustensiles à disposition

Les manifestations à but lucratif sont soumises à une autorisation LHR délivrée par la Préfecture du Jura bernois.

Les demandes de réservation sont à remettre par courriel à location@sonvilier.ch ou par courrier au minimum 1 mois avant la date prévue pour décision par le Conseil municipal.

TARIF DE LOCATION

Tarifs	Sociétés et habitants de la commune	Externes
Location 4 heures maximum y.c. tables et chaises, cuisine incluse	150.--	250.--
Location journée y.c. tables et chaises, cuisine incluse	250.--	400.--
Chaque Jour consécutif supplémentaire, cuisine incluse	150.--	250.--
Prise 380 volts scène	30.--	30.--
Pose et rangement des tables et chaises par le concierge	180.--	180.--
Caution badge d'entrée (badge perdu facturé chf 100.--)	50.--	50.--
Frais de nettoyages supplémentaires en cas de locaux rendus insuffisamment nettoyés	Frais fixes chf 60.00 + chf 90.00/h	Frais fixes chf 60.00 + chf 90.00/h

Capacité de la salle

La capacité de la salle doit impérativement être respectée, en fonction de son aménagement :

Configuration tables et chaises : 108 places dans la salle

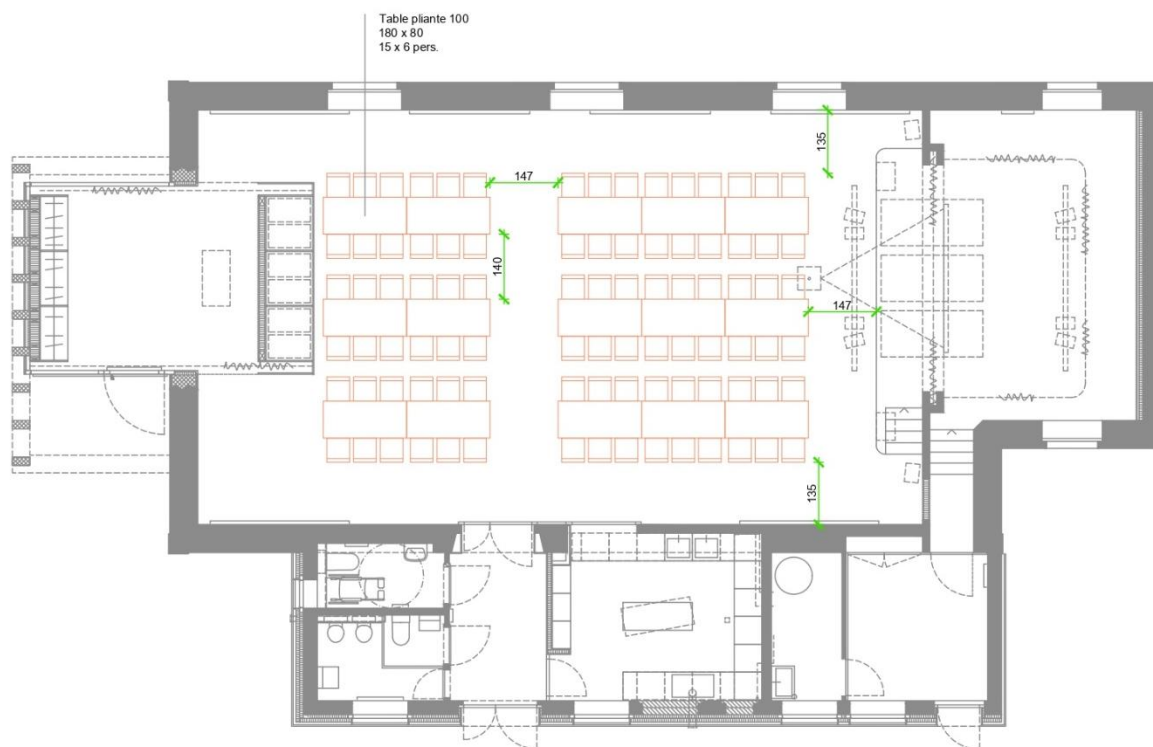
Configuration chaises (spectacle) : 160 places

Configuration debout : 200 personnes maximum

Ces chiffres incluent le personnel de service, bénévole ou non. Le nombre total de personnes présentes dans la salle est de maximum 200 personnes.

Configuration « manifestation » :

Tables et chaises : 108 places assises

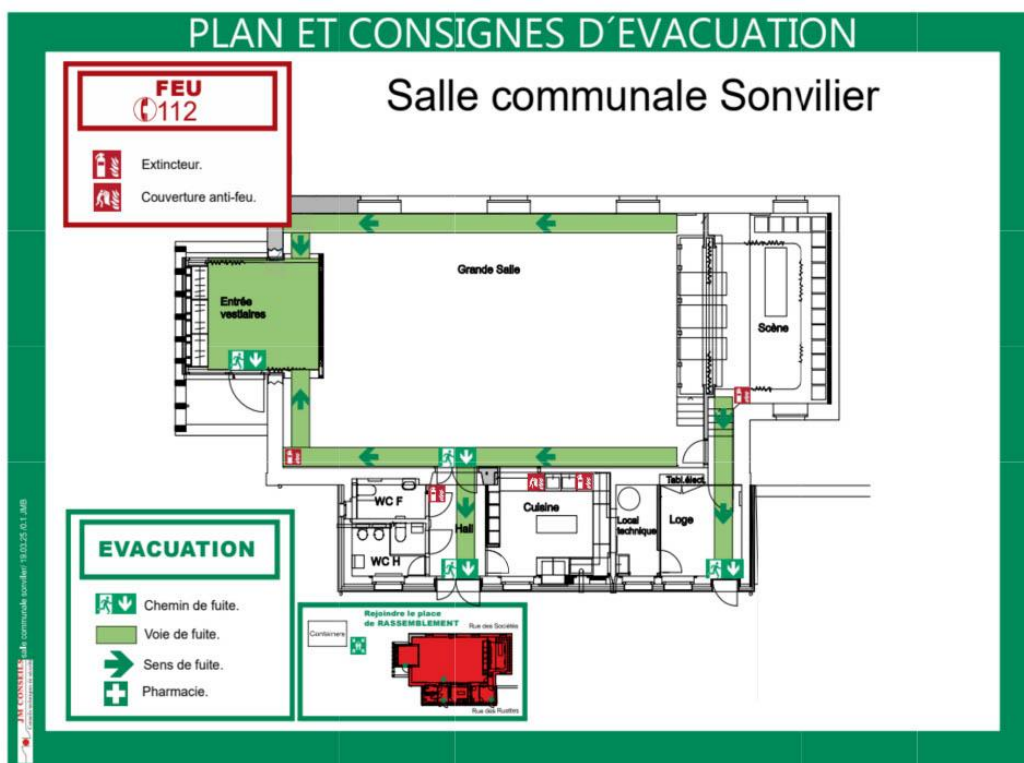


Configuration « spectacle »

Chaises : 156 places



L'installation de tables et de chaises doit respecter les couloirs d'évacuation selon les plans ci-dessous :



Décoration de la salle

Sont strictement interdits : les pétards, les bougies scintillantes, les engins pyrotechniques de toutes sortes.

Les décorations doivent être composées de matières non inflammables, norme RF2.

Une attention particulière sera apportée lors d'utilisation de réchauds ou de flammes vives.

Toutes les décorations ne doivent ni obstruer ni masquer les sorties de secours.